



Construction agricole sur bail à domaine congéable

Par **Gaëlle.agri**, le **16/12/2021** à **20:19**

Bonjour,

Je crée mon entreprise agricole en 2022. Mon associé et moi-même sommes en relation avec une SCI propriétaire de terrains agricoles. Ils ont la volonté de nous louer leurs terres et nous de les cultiver. Nous évoquons la construction d'un bâtiment (300m², environ 200000€ d'investissements).

Notre idée est de reborder une parcelle afin d'acheter la zone située sous le bâtiment (nous resterions propriétaire quoi qu'il arrive), la SCI nous propose un bail à domaine congéable (ils deviennent propriétaire du bâtiment mais doivent nous indemniser celui-ci à notre départ).

Savez-vous comment est calculé cette indemnité? Connaissez-vous des exemples de ce type?

Car nous sommes ouverts aux propositions de baux mais souhaitons récupérer nos investissements lors de nos départs de l'entreprise.

Merci beaucoup

Gaëlle